

**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatorze mars, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 14 mars 2025

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Raymonde THESSANDIER  
Jacques SERRAT  
Béatrice CARTAYRADE  
Michel PAPON  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacqueline BORNE  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Guillaume POINAT  
Géraud MAZE  
Cyrille ROLLIN  
Audrey LAFARGE  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

**Etaient représentés :**

Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,  
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Michel PAPON,  
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,  
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

**Etait excusé :**

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-03-20/ 12

**Débat des Orientations Budgétaires 2025**

Madame le Maire rappelle que la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2312-1 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités,

Vu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré avec six voix contre [Cyrille ROLLIN, André BROUSSE, (pouvoir de Alain DELASSAT), Gérard VIOLLE (pouvoir de Samuel LEBEAUX), Stéphanie SERIEIX] et 20 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	20	0	6

**DIT** avoir débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 sur la base du rapport présenté par Madame le Maire.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 20 mars 2025**



**La Secrétaire de séance,**

**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) : **31 MARS 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1



## Rapport d'orientations budgétaires 2025

### Introduction

La présentation des Orientations Budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget.

Cette présentation doit avoir lieu normalement dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget et énoncer les grandes lignes de l'exercice à venir.

Le budget 2025 qui sera proposé au prochain conseil reprendra, comme les années précédentes, les résultats du Compte Administratif de l'exercice écoulé dont l'affectation vient d'être votée, les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement, ainsi que le rattachement des charges en fonctionnement.

Il pourra être modifié en cours d'exercice comme les années précédentes par des décisions modificatives.

### Contexte

Le budget 2025 sera élaboré dans le contexte de vote tardif du budget de l'Etat et de troubles internationaux qui font persister des incertitudes sur le niveau des dotations et des subventions.

Pour ce nouvel exercice budgétaire, il s'agit d'un budget élaboré au plus près des intérêts de la commune dans un contexte incertain (notamment avec les conséquences de l'inflation sur nos dépenses, des aléas liés aux variations du coût des énergies et de l'augmentation du coût des assurances), tout en conservant de bonnes conditions de travail pour les agents et les élus. Nous poursuivrons, dans la mesure du possible et compte tenu d'un environnement réglementaire complexe, les investissements pour l'avenir de Mauriac.

- Ce budget sera également encadré
  - o par une revalorisation par l'Etat des bases fiscales, + 1,7 % contre 3,9 % en 2024 (coefficient de revalorisation forfaitaire/sur indice des prix),
  - o par le gel de la compensation de la fiscalité professionnelle suite à la mise en œuvre de la FPU en 2016 et qui est donc figée à hauteur de 740 133 €/an (CFE, Taxe additionnelle TF/PNB, CVAE, TASCOT, IFR).

Par contre à ce jour nous ne disposons pas du montant notifié des dotations ainsi que des produits fiscaux.

Malgré tout ce contexte, nous proposerons (avec les éléments connus) un budget primitif 2025 sans augmentation des taux d'imposition sur la part communale que nous maîtrisons.

Ce budget sera guidé par l'optimisation des dépenses de fonctionnement, pour libérer une épargne suffisante afin de pouvoir investir et faire face aux incertitudes.

Le choix de gestion de la dette avec la souscription du dernier emprunt de financement pluriannuel à des conditions favorables a pour conséquence la réduction progressive du coût des intérêts (qui est pondéré par l'augmentation des taux variables des emprunts les plus anciens) ; le niveau de remboursement du capital restant élevé.

Cela permet quand même de poursuivre notre programme d'investissement.

### **En fonctionnement**

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 6 640 000 €  
Faute de notifications, l'équilibre du budget a été réalisé sur la base d'estimations (en référence à la Loi de Finances) du montant des dotations (à hauteur d'environ 1 400 000 €) et du produit de la fiscalité locale (à hauteur d'environ 2 700 000 €).

Si des efforts seront demandés à tous les services pour maîtriser les dépenses sur l'ensemble des chapitres afin d'amoindrir les effets de l'inflation notamment pour les dépenses d'énergies, nous poursuivrons notre politique d'équipement des services en moyens humains et matériels quand cela sera nécessaire, avec cette année la prise en compte de l'ouverture de la micro crèche (recrutement de personnels et aménagement intérieur de la structure).

Nous devons enfin continuer à inscrire en dépense le reversement du FNGIR (fonds national de garantie individuel des ressources suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2010) qui ne devait être que provisoire à l'origine (150 393 €) et la contribution au SDIS de 152 500 €.

Les charges financières seront quant à elles d'environ 135 000 €

### **En Investissement**

Les résultats du compte administratif 2024 vont nous permettre, malgré un déficit d'investissement reporté, de poursuivre nos investissements.

Le budget d'investissement 2025 devrait s'équilibrer à hauteur de 4 270 000 €

En dépenses, le budget 2025 prendra d'abord en compte le remboursement en capital des emprunts à hauteur de 805 000 € et les restes à réaliser pour 103 701,70 € et le déficit d'investissement reporté de 511 926,20 €

Au titre des travaux : la poursuite de ceux engagés en 2024 et de nouvelles opérations qui pourront faire l'objet d'arbitrages :

- Achèvement des travaux de la micro crèche et son aménagement intérieur,
- Démarrage des travaux de réhabilitation des logements de la Gendarmerie,

- Poursuite des travaux de voirie (trottoirs, réparations, mobilités) dans le cadre du marché annuel de travaux de voirie,
- Poursuite de l'étude pour la 2<sup>ème</sup> tranche rénovation groupe scolaire,
- Finalisation en parallèle de l'étude de faisabilité d'une liaison piétonne Cassin-rue Chavialle, et cours buissonnière pour le groupe scolaire,
- Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux,
- Acquisition de matériels pour les services techniques,
- Accompagnement du nouveau Conseil Municipal des Jeunes,

En recettes le budget sera abondé :

- par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui pourrait s'élever à 800 000 €
- par une partie de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement à hauteur de 1 350 000 €,
- par le FCTVA à hauteur de 230 000 €,
- par la dotation aux amortissements pour environ 230 000 €,
- par les restes à réaliser pour 71 555,00 €,
- par les nouvelles subventions notifiées,
- par les possibles recettes de ventes de biens et terrains.

Enfin lors du vote du budget, il sera également proposé ceux des deux lotissements qui n'appellent pas d'observations particulières de ma part si ce n'est la prise en compte à travers une subvention d'équilibre dans le budget de la commune suite à la décision antérieure du conseil de baisser le prix de vente des terrains du Val Saint Jean.